Dans le conseil de demain, on fera observer à M. de Mahy qu'en réalité, en abandonnant son ministère il ne transigerait en rien avec le principe qu'il croit être le bon et qu'il pourrait prendre le portefeuille des travaux publics.

Dans le cas où il accepterait, la démission de M. Loubet serait acceptée; dans le cas contraire, on continuerait à affirmer que le ministre des travaux publics n'a jamais eu l'intention *de se retirer* et la question de Mahy resterait tout entière.

La nouvelle affaire des décorations

Paris, 23 décembre. — Voici quelques renseignements puisés à bonne source sur la nouvelle affaire des décorations que poursuit en ce moment la justice :

« C'est une pluie de lettres anonymes ou de lettres signées des noms les plus recommandables qui a fait découvrir le pot-aux-roses, dans cette nouvelle affaire pour laquelle trois arrestations ont déjà été faites. L'agence que l'on a mise au jour avait de nombreuses relations en province. On a aussitôt envoyée des commissions rogatoires dans les départements.

Il n'y a pas eu de plainte mais les saisies de papiers et de correspondances ont fourni la trace de négociations entre les agents et les amateurs de décorations. L'une de ces agences était établie dans le faubourg Saint-Honoré. Elle tenait aussi l'article décorations étrangères.

Les lettres signées Wilson ont été naturellement reliées à l'affaire. Le gendre de M. Grévy n'écrivait pas lui-même, mais faisait écrire par ses secrétaires sur du papier à entête de l'Elysée ou de la Chambre des députés.

Les agents envoyaient des circulaires pour proposer la marchandise. Ces circulaires donnaient une adresse à Bruxelles. Les amateurs y écrivaient et les indications revenaient aux agents français qui se mettaient aussitôt en rapport avec les amateurs.

On peut évaluer à 300 feuilles par jour, le nombre de lettres à entêtes officiels dont se servait M. Wilson.

A l'heure actuelle la complicité du gendre de M. Grévy dans l'affaire, dont l'instruction est dirigée par M. le juge Vignaud, est surabondamment établie.

Le bruit avait couru que M. Wilson avait quitté Paris, ce matin. Renseignements pris, c'est inexact.

Le meeting anti-Wilsonien à Tours

Tours, 23 décembre. — Un grand nombre d'électeurs tourangeaux organisent un second meeting à Tours, pour discuter et prononcer la déchéance de M. Wilson.

Le meeting doit avoir lieu le 1er janvier, afin que la volonté des électeurs soit clairement exprimée avant l'élection sénatoriale du 5 janvier.

De nombreuses adhésions arrivent chaque jour aux organisateurs de ce meeting.

La famille du Comte de Paris

On lit dans la *Gazette de France* :

« M. le comte de Paris et Mgr le duc d'Orléans, accompagnés du duc d'Haussonville, se sont embarqués le 23 décembre, à Darmouth sur le *Hawardea Castle*, paquebot de la ligne du Cap, de MM. Donald, et Cie, pour Lisbonne. Les princes, après s'être arrêtés dans cette ville pour voir le roi et la reine de Portugal, se rendront à Villa Vicioza, auprès du duc et de la duchesse de Bragance, et de là en Andalousie où Mme la comtesse de Paris les aura précédés avec ses plus jeunes enfants.

» Mgr le duc d'Orléans s'embarquera à la fin de janvier à Gibraltar, se rendant aux Indes, pour y compléter son éducation militaire, commencée à l'école de Sandhurst. Le jeune prince, qui vient de quitter cette école, après en avoir suivi les cours pendant un an, fera pendant une autre année, un stage dans différents services de l'armée des Indes, actuellement sous les ordres du général Sir Frédérick Roberts.

» Il passera l'été dans une des stations de l'Himalaya.

» Il sera accompagné par M. le colonel de Parseval, qui a pris récemment sa retraite et qui se consacre au fils de M. le comte de Paris. Le retour en Europe aura lieu *à la fin de l'hiver prochain.* »

Exécution de Pollet à Laon

Laon, 23 décembre. — Ce matin, a eu lieu, à sept heures et demie, l'exécution du parricide Pollet, condamné à mort, pour avoir assassiné sa grand'mère.

Pollet a été réveillé à six heures un quart par le directeur de la prison et l'abbé Ply, aumônier.

Après la toilette, le condamné a demandé à boire du café et du cognac et à fumer une cigarette. Puis il a entendu la messe. Il avait été confessé et avait communié la semaine précédente.

Une grande foule s'était rassemblée au champ Saint-Martin, où a eu lieu l'exécution.

Deux compagnies d'infanterie de ligne, un piquet d'artillerie et quatre brigades de gendarmerie maintenaient les curieux.

Il n'y a eu aucun incident.

Après la lecture de l'arrêt, le voile et la chemise du parricide ont été enlevés au condamné.

Pollet, qui avait eu une faiblesse en voiture, a pu franchir l'espace qui le séparait de l'échafaud.

L'exécution a eu lieu en présence du procureur de la République, de son substitut, du greffier, du juge d'instruction et d'un certain nombre de correspondants de journaux parisiens.

La cessation des mouvements de troupes russes en Galicie

Une communication de source officieuse envoyée de Pesth à la *Nouvelle Presse*, confirme ce qui a été dit antérieurement sur la cessation des mouvements de troupes russes et sur la situation générale.

On n'attend aucune note officielle à ce sujet.

On sait seulement dans les cercles officiels de Vienne qu'aucun mouvement n'a eu lieu récemment et que la Russie n'en prépare pas.

La concentration russe en Galicie

Malgré le démenti de l'agence Havas, le *Temps* maintient son affirmation que le gouvernement russe a fait entendre à certaines puissances que le mouvement de dislocation de ces troupes est terminé en Pologne.

Le *Temps* affirme que dans certaines chancelleries, les représentants du Czar ont répondu dans le sens indiqué, — à savoir que la dislocation des troupes ordonnée par l'autorité militaire russe était finie pour l'heure présente.

Projet de partage de la Russie

St-Pétersbourg, 23 décembre. — Le gouvernement a acquis la conviction absolue que l'Autriche ne se laisse aller à des actes de provocation envers la Russie que poussée, l'épée dans les reins, par l'Allemagne.

Le nouvel article de la *Post*, où la feuille officieuse gourmande l'Autriche de sa lenteur et de sa timidité et la somme de développer et de hâter ses préparatifs militaires, quel qu'en soit le risque, ne fait que rendre public un fait déjà connu, par le monde politique.

Chaque jour, d'ailleurs, révèle une preuve de l'hostilité de l'Allemagne contre la Russie.

C'est ainsi qu'on vient d'apprendre l'existence d'une carte dressée par le grand état-major allemand et qui est le plan du partage de la Russie après la prochaine guerre.

Dans cette carte la Courlande, la Livonie, l'Esthonie, la province de Saint-Pétersbourg et une partie de la province de Newgorod sont détachés de l'empire russe et englobées par l'Allemagne.

Les provinces de Varsovie, de Vilna, de Grodn, de Minsk, de Volhynie, de Podolie, de Kief et d'Odessa forment le royaume de Pologne reconstitué.

La frontière occidentale de la Russie est aussi reculée jusqu'au Dnieper.

Quant à l'Autriche, c'est aux dépens de la Turque qu'elle s'arrondit de la Macédoine, y compris Salonique. Elle absorbe également la Serbie.

M. Clémenceau et M. de Blowitz

M. de Blowitz répond à M. Clémenceau par la note suivante, publiée dans le *Times :*

« Ma réponse est bien simple. Je n'ai jamais parlé d'une conversation que j'avais eue moi-même avec M. Clémenceau et j'avais *même oublié ce dont* il est assez bon de me faire souvenir. J'ai parlé d'une conversation qu'il avait eue avec un de mes amis. Comme cet entretien m'a été rapporté en présence de nombreux témoins, par une personne de confiance ; comme je l'ai de plus reproduit fidèlement, je ne puis que maintenir purement et simplement l'exactitude des paroles que j'ai reproduites et dont M. Clémenceau devrait se souvenir mieux que tout autre. »

M. Clémenceau riposte :

« Ce nouveau mensonge de M. de Blowitz n'étonnera personne. »

Pour le Tonkin

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la Société de secours aux blessés militaires, vient d'aviser M. de Mahy, ministre de la marine, qu'il enverrait par le premier courrier, différents dons en nature, destinés aux troupes du corps expéditionnaire du Tonkin.

Manifestation russophile

Dans le but de donner au public français, une idée des œuvres des principaux compositeurs de la Russie, le cercle St-Simon avait organisé hier, une soirée musicale, à laquelle assistaient M. le comte de Mohrenheim, la plupart des membres de l'ambassade de Russie et plusieurs officiers serbes.

Tout d'abord M. Tiersot, bibliothécaire au Conservatoire, a expliqué dans une courte allocution les grands traits de la musique russe, puis on a applaudi tout particulièrement M. Diemer, dans *Islamey*, une fantaisie de Balakireff; M. Paul Viardot, dans la *Sérénade mélancolique* de Tchaïkowski ; M. Mariotti, dans le *Scherzo* de Davidoff ; Mlle Gheorghiewski, qui a chanté des mélodies populaires.

On exécutait le dernier morceau inscrit sur le programme, et déjà quelques personnes se levaient, lorsqu'un membre du comité du cercle a prié les assistants de ne pas se retirer, avant d'avoir écouté l'hymne national russe.

Dès les premières mesures, tout le monde s'est levé, et M. le comte de Mohrenheim, très ému, s'est alors avancé vers le piano et a dit : « *Je vous* remercie profondément des sentiments de sympathie que vous nous manifestez, mais je sais que cette ovation va plus haut que moi et qu'elle s'adresse à mon souverain. C'est donc surtout en son nom que je tiens à vous remercier. »

De chaleureux applaudissements ont couvert ces paroles.

Le conseil supérieur de l'instruction publique

Paris, 23 décembre. — Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni vendredi matin.

Il a approuvé, après examen, les différents projets suivants :

Dans l'ordre de l'enseignement supérieur :

Un projet de décret relatif au programme du concours pour les emplois de suppléants de pharmacie et matière médicale dans les écoles de plein exercice et préparatoires de médecine et pharmacie.

Un projet de décret concernant le certificat d'études, institué par le décret du 30 juillet 1086.

Un projet d'arrêté portant institution d'un diplôme des dialectes berbers.

Un projet de décret relatif aux droits exigés des candidats à l'obtention du diplôme des dialectes berbers.

Dans l'ordre de l'enseignement secondaire :

Un projet de décret relatif au baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial.

Un projet d'arrêté concernant le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes.

Un projet d'arrêté relatif à l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses en Algérie.

Trois projets de concession aux établissements d'enseignement secondaire libre de Bailleul (Nord), de Granville (Manche) et de Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées.)

Le conseil a également fait droit à plusieurs demandes de dispense de stage et d'autorisation d'enseigner en France.

Il a ensuite examiné le pourvoi formé par M. Savel, frère des Ecoles chrétiennes, contre une décision du conseil départemental de la Haute-Loire confirmant l'opposition faite par M. l'inspecteur d'académie de Clermont à l'ouverture d'une école primaire privée à Saint-Didier-la-Séauve.

Après délibération, l'opposition a été levée.

Le conseil a enfin rejeté le pourvoi formé par M. le maire de Prunay contre une décision du conseil départemental de Loir-et-Cher levant l'opposition faite à l'ouverture d'une école de filles privée par la dame Gendron, sœur St-Guillaume.

Le conseil se réunira de nouveau, samedi matin.

Mort du colonel Dugenne

Hanoï (via Malte), le 23 décembre, 3 h. 15. — Le colonel Dugenne vient de mourir de la rupture d'un anévrisme.

Le colonel Dugenne, de l'infanterie de ligne, était un officier très énergique. Son nom est inséparable de la malheureuse affaire de Bac-Lé.

Le général Millot avait, on s'en souvient dirigé une colonne de quelques centaines d'hommes vers la frontière du Quang-Si, afin de prendre possession de Lang-Son, That-Khé et Cao-Bang, conformément aux stipulations du traité de Tien-Tsin (traité Fournier). Le 23 juin 1884, le détachement qui suivait la route mandarine, était arrivé au delà du village de Bac-Lé, quand il fut accueilli à coups de fusils par 4,000 réguliers chinois. La colonne s'arrêta et des pourparlers s'engagèrent entre les officiers chinois et le commandant Crétin chef d'état-major de la colonne. Sans nier l'existence du traité de Tien-Tsin, les impériaux déclarèrent n'avoir aucun ordre de leur gouvernement concernant l'évacuation des positions qu'ils occupaient.

Mais, tout en parlementant, ils prenaient des dispositions menaçant la ligne de retraite de la petite colonne. Le colonel Dugenne, qui la commandait, mit fin aux pourparlers et avisa les impériaux qu'il continuerait sa route.

A quatre heures de l'après midi, un vif combat s'engagea et dura jusqu'au soir. Le lendemain, il recommença à huit heures du matin, et, en présence de l'énorme supériorité numérique de l'ennemi, le colonel Dugenne ordonna la retraite sur Bac-lé.

Dans ces deux journées, le colonel Dugenne avait montré les qualités les plus brillantes et c'est grâce à son énergie que sa colonne a été sauvée.

Renvoyé en France à la disposition du ministre, le colonel Dugenne demanda à comparaître devant un conseil d'enquête ou à être remis à la tête d'un régiment en Indo-Chine. C'est à ce dernier parti que le général Campenon s'arrêta. Au Tonkin, où le colonel reprit un commandement, il a rendu depuis 1885, les plus grands services. C'est lui qui commandait, l'an dernier, les troupes chargées de l'occupation de Monkaï, après la mort de M. Haïtce ; il fit dans cette région une guerre sans pitié aux pirates, et parvint à y rétablir l'ordre. « Son nom, écrivait-on au commencement de l'année, vaut une armée. » Il était redouté à l'extrême dans le camp des réguliers chinois en raison de son énergie et de son activité.

M. Dugenne, qui était lieutenant-colonel à Bac-Lé, avait été nommé colonel cette année.

Le tunnel sous la Manche

Londres, 23 décembre. — Une réunion générale des membres de la Société du tunnel sous la Manche a eu lieu hier.

Sir W. Watkin, président, a fait remarquer que M. Gladstone avait, publiquement, donné son adhésion à l'œuvre de la Société ; que lord Salisbury ne partageait pas les craintes exprimées au point de vue militaire, par des adversaires du projet ; que lord Churchill était au nombre des actionnaires et qu'avec M. J. Bright il avait, par la parole et par la plume, chaudement plaidé la cause du tunnel.

Sir W. Watkin a exprimé l'espoir que le bill, en faveur de l'œuvre, serait enfin adopté au cours de la prochaine session parlementaire.

La réunion a autorisé les directeurs à faire un appel de fonds de 15 livres sterling par action.

Le désastre de l'« Arago »

M. Wilfried de Fonvielle a reçu la déposition du capitaine Mac Donald qui diffère complètement de l'informe résumé télégraphiquement publié par les journaux anglais, au sujet du désastre de l'*Arago* et qui permet de retracer, enfin, l'*histoire* définitive des circonstances dans lesquelles MM. Lhoste et Mangot ont trouvé la mort.

Lorsque le capitaine Mac Donald aperçut l'aérostat, la mer était très grosse et le vent très violent; il tombait une pluie abondante.

Successivement, les deux aéronautes assommés par les lames furibondes, ont lâché prise et chaque fois que l'un d'eux a été entraîné et englouti, l'*Arago* a pris son élan et bondi dans l'espace pour retomber bientôt au milieu des vagues déchaînées.

Le capitaine Mac-Donald, voyant le ballon s'agiter ainsi entre le ciel et l'Océan, comprenait bien que le ballon en détresse, avait à son bord des êtres humains qui luttaient contre la tourmente, mais, hélas, quand l'*Arago* passa en travers du *Prince-Léopold*, le ballon était vide. Vainement le *Prince-Léopold* resta près de dix minutes bord à bord avec le ballon abandonné, il n'y avait plus trace d'aéronautes ni sur l'épave ni autour de l'épave.

M. Jaluzot au Maroc

Tanger, 23 décembre. — La maison française de commerce qui a acheté pour 6,000 fr. de terrains à Tanger est la maison Jules Jaluzot de Paris, qui veut établir une succursale au Maroc. Les premières marchandises sont déjà arrivées pour ouvrir l'établissement.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Reproduction interdite)

Roubaix-Tourcoing, 24 décembre 1887.

L'année se termine mieux qu'on aurait osé l'espérer, il y a quelque temps. Le mouvement d'activité que nous signalions la semaine dernière s'est un peu ralenti, ce qui n'a rien d'extraordinaire, mais les prix se maintiennent dans les limites fermes, qui ont été atteintes et la situation est toujours aussi saine.

Tissus. — La fabrique poursuit toujours sa *marche normale et régulière : les tissus unis sont* un peu plus demandés, mais c'est toujours la fantaisie qui est le plus favorisée.

« En fantaisie, écrit-on à l'un de nos confrères, le genre galon reste toujours la dernière nouveauté ; on a appliqué, sur ce genre, de fort jolis effets de satin ombré, qui feront de magnifiques costumes. Le même ombré employé en rayures donne des étoffes d'un goût tout nouveau et dont le succès sera très vif. Outre la bande galon et la rayure, on emploie encore l'ombré pour des carreaux qu'on accompagne de filets de soie d'un merveilleux effet.

» Tous les tissus à base de mélange simple ou de mélangé vigoureux sont toujours fort demandés, on peut appliquer sur ces fonds de charmants dessins qui en font des robes à la fois classiques et coquettes.

» La fantaisie chaine coton avec filets de soie, vient de faire sa réapparition ; tout fait supposer qu'elle retrouvera *son succès habituel. Les* premiers dessins lancés ont été aussitôt retenus. Bien que les prix en soient très modérés, on fait, dans ce genre des choses, tout à fait remarquables, qui sont très appréciées tant à Paris qu'en province ; on en exporte aussi de grandes quantités. Les pays d'exportation préfèrent la fraîcheur de nos coloris et le fini de nos dessins à tout ce qui se fait à l'étranger et dont l'espect est toujours fort lourd et sans élégance.

» Les rayures siciliennes avec effets de natté mohair sont toujours très demandés pour la confection de dames. Les dessins soutachés sur fond noir ou couleurs ne peuvent manquer d'être très goûtés : ils sont d'aspect fort riche et d'un goût tout nouveau. »

Laines brutes. — Les différents marchés dénotent une bonne activité à prix soutenus.

On annonce de Londres l'ouverture de la 1re série des enchères des laines coloniales pour le 31 janvier. Les quantités qui seront offertes ne sont pas encore connues ; les arrivages actuels chiffrent par 58,000 balles.

Laines filées. — On signale un bon courant d'affaires. La façon de filature est toujours en faveur et bien des filateurs se sont engagés pour janvier et février à des taux raisonnables.

Peignés. — Nous avons peu de chose à ajouter à nos appréciations de la semaine dernière. Il s'est fait un peu moins d'affaires, mais les prix n'ont pas moins variés : ils restent fermes dans les limites que nous avons indiquées; le beau peigné Buenos-Ayres pour fabrique se vend encore de 5.25 à 5.45. L'Australie est plus favorisé et surtout pour trame fine. Les peignés communs sont très recherchés surtout les afrique.

Blousses. — L'article conserve sa bonne tenue : toute la production s'enlève régulièrement et à des prix en faveur des vendeurs.

Cotons filés. — La situation n'offre pas grand changement et les prix sont fermes.

Soies. — Les transactions de la semaine, dit le *Moniteur des Soies*, quelque limitées et morcelées qu'elles aient été, suffisent cependant pour constater que les prix font dans l'ensemble bonne contenance. C'est la meilleure preuve que le moral du marché n'est pas encore aussi affecté qu'on se plaît à le dire. »

Laines

Anvers, 23 décembre.

Sans affaires aujourd'hui sur place.

Le Havre, 23 décembre.

Il a été traité 34 balles de laine du Chili, suint, à fr. 140 les 100 kil.

Le Havre, 24 décembre, 10 h. 04 matin.

(Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Degoy)

Voici le résumé de la huitaine :

Ventes : 52 balles de laine de La Plata ; 133 b. du Chili ; 312 b. de Russie et 11 b. d'Espagne. Prix sans changement.

Stock : 1,903 balles de Buenos-Ayres ; 1,195 b. de Montevideo ; 629 b. du Chili ; 6,433 b. d'Espagne ; 5,636 b. de Russie ; 1,619 b. d'Algérie ; 66 b. de Rio-Grande ; 84 b. de Salonique ; 451 b. de Smyrne ; 125 b. des Indes et 304 b. de poils de chameaux.

La réunion générale des importateurs a décidé qu'il y aura six ventes publiques de laine pendant l'année 1888.

Les dates de ces enchères sont dès maintenant fixées comme suit : 18 janvier, 21 mars, 16 mai, 18 juillet, 19 septembre et 28 novembre. Ces dates seront susceptibles d'être avancées ou reculées de huit jours selon les circonstances.

Port-Elizabeth, 26 novembre.

Au début de la semaine il y avait des ordres d'achat au marché qui ont provoqué la vente de 500 balles laine snow white. Depuis lors les nouvelles de l'ouverture des enchères de Londres nous sont parvenues et on n'a plus rien conclu, cependant il y a encore des acheteurs. Les laines en suint longues convenables pour le peigne ont été rondement enlevées pour Yorkshire aux cours antérieurs. Les 500 b. laines snow white comprenaient plusieurs parties de qualité moyenne à bonne, dans les prix de 10 1|2 à 12 d. En country snow white on a traité 150 b. Glen Avon, en moyenne à circa 11 1|2d ou 11 3|4 d. Laines country scoured par continuation délaissées et sans affaires. En laines en suint on a vendu deux tontes Zuurberg, bleuâtre, longue, mais pas très légère, a 8 1|2 et 9 1|4 d. pour Bradford. En laines en suint Karoo plusieurs tontes sup. longues pour le peigne ont été enlevées pour Bradford de 5 1|4 à 5 3|4 d.; circa 300 b. Victoria West nouvelle tonte ont eu preneurs pour le Canada à 4 1|2 d. Les laines en suint bleuâtres, sup. longues, sont vivement disputés ; un acheteur de Bradford a payé pour une tonte légère d'Adelaïde 7d., le Canada a payé pour le même classement 6 1|2 à 6 3|4 d. et pour le Continent on a alloué 6 1|4 à 6 1|2 d. En laine en suint bleuâtre moyenne courte soie on a vendu 50 à 60 b. aux environs de 4 1|2 d.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Dupuy-de Lome* poursuivait le 23 décembre à Dunkerque le débarquement de 3000 b. laine et a suivi pour le Havre avec le solde.

Le steamer *La Vendée* allant de Dunkerque en Algérie, a touché le 23 décembre au Havre.

Le steamer *Frédéric-Morel* allant de Dunkerque à Marseille, a touché le 22 décembre à Bordeaux.

Le steamer *Emmanuel* a transbordé à Dunkerque de Londres 150 b. laine.

Le steamer *Martinique* attendu de l'Algérie à Dunkerque, est porteur d'un millier de balles laine dont 713 provenant du steamer *Alice* qui les a transbordées à St-Nazaire pour ce port.

Le steamer *Norwich* a transbordé de Harwich à Anvers 336 b. laine.

Le steamer *Zebra* a transbordé de Hall à Anvers 93 b. déchets de laine.

Le steamer *Cambridge* a transbordé de Harwich à Anvers 497 b. laine.

Le steamer *Ipswich* a transbordé du même point *en ce port 762 b. laine.*

Le steamer *Ville-de-Buenos-Ayres* venant de la Plata, est arrivé le 23 décembre à Dunkerque et y est entré à la nuit. Ce steamer est porteur de laines en majeure partie pour ce port, le solde pour le Havre.

Le steamer *Ville-de-Riposto* venu au Havre de Dunkerque, en est parti le 22 décembre pour l'Algérie où il prendra en retour de2 marchandises pour les mêmes ports.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de la Noël, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Le Conseil municipal a terminé, vendredi soir, l'examen du budget sur lequel nous aurons à revenir.

Il a voté l'ouverture, le prolongement, la mise en état de viabilité et le classement de diverses rues dans le quartier du Hutin.

Il a décidé aussi la construction d'un aqueduc au chemin de Cartignies et l'ouverture de la partie de la rue Montgolfier comprise entre les deux sections déjà ouvertes.

L'église du Saint-Sépulcre va être agrandie. Les frais de cet agrandissement seront couverts, par des libéralités particulières.

En attendant, il est urgent de consolider diverses colonnes de l'intérieur.

Cette église étant propriété communale, les frais de ses travaux incombent à la ville ; le devis prévoit une dépense de 18,810 fr. 99. Si cette dépense était dépassée, M. le curé de la paroisse prendrait le surplus à sa charge.

Le Conseil a accepté cette proposition.

Il a décidé l'achat d'un terrain, pour la création d'un nouveau marché au Fontenoy entre les rues de France et de Toulouse.

La séance publique s'est terminée, par quelques très-judicieuses observations de M. le docteur Carrette, sur l'aménagement intérieur de l'hôtel des postes.

Ce que nous payons. — Vous êtes-vous parfois demandé ce que peut payer, chaque année, la ville de Roubaix à l'Etat? La municipalité a eu l'excellente pensée de nous le dire, dans son dernier rapport, sur l'administration et la situation de la ville.

En 1886, la population de Roubaix, a versé, sous différentes formes, au Trésor public, la somme de 7.487.364 fr. 37.

Vous avez bien lu : sept millions quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quatre francs, trente-sept centimes.

Un chiffre rutilant, comme vous voyez.

Décomposons-le. L'étude est intéressante.

Dans cette somme, la part des contributions directes est de 2,404,466 fr. Ce chiffre est produit par les contributions foncières, personnelle mobilière, portes et fenêtres, patentes et rôles supplémentaires de patente.

Il y a lieu d'ajouter les taxes assimilées aux contributions directes : main-morte, poids et mesures, droits de visite, chevaux et voitures, billards, cercles, ou sociétés (lieux de réunions). Total : 79,629,16.

Quant aux contributions indirectes, elles ont produit 2,078,144,95 pour droits de toute nature et vente de papier timbré. Voici les chiffres qui concernent les boissons :

Droit de circulation par suite d'exercices et à l'enlèvement, 6.235.14 (Est) 22,550.05 (Ouest).

Droit de bétail et de consommation chez les marchands en gros et à l'enlèvement, 614.736.22 (Est) 461.035 (Ouest).

Double droit de consommation sur l'alcool contenu dans les vins alcoolisés (marchands en gros et débitants), 618.72 (Est) 2.469.09 (Ouest).

Droit de bétail et de consommation chez les débitants et à l'enlèvement, 13.060.69 (Est) 10.494.08 (Ouest).

Droit d'entrée sur les manquants et à l'effectif, 104.153.56 (Est) 70.562.41 (Ouest).

Bière, 345.700.29 (Est) 146.286.85 (Ouest).

Il y a, sur l'exercice 1885, une augmentation totale de 143.508.23.

Arrivons à l'enregistrement :

Le Bureau des actes civils a produit 473.536.65 soit 89.236.28 de moins que pendant l'exercice précédent.

En revanche, le bureau des actes judiciaires a vu ses recettes augmenter : 1885 avait donné 342,612.76. 1886 a donné 350,798,90.

Quant au bureau des successions, il est en progression très marquée. Le document que nous analysons accuse, en effet, 387,495.72, alors que le chiffre de 1885 n'était que de 305,872,15.

En somme, il y a, pour 1886, un petit excédent: 572 fr. 73.

Les douanes ont subi une diminution, d'ailleurs fort légère. Elles ont produit 1,131,304 fr. en 1885, et 1,129,719 en 1886.

Examinons enfin les produits des Postes et Télégraphes. Il y a, dans ce chapitre, des chiffres curieux qu'un rapport présenté, cette année, au Conseil municipal a déjà fait connaître, mais qu'on ne saurait trop mettre en lumière.

Il est *parti* chaque jour en 1886 du bureau de poste de Roubaix, une moyenne de 10,200 lettres, soit, pour l'année entière, un total d'environ 3,723,000 lettres.

D'autre part, il est *arrivé* chaque jour une moyenne de 9,970 lettres, soit, pour l'année entière, un total de 3,630,050 lettres.

Le montant des mandats français, émis au bureau de Roubaix, en 1886, est de 889,249 fr 46.

Le montant des mandats étrangers 209,929, 11.

Les droits perçus pour la délivrance des premiers ont produit 8,379,74.

Et pour les seconds 2,999,75.

Quant aux timbres-poste, le bureau de Roubaix en a vendu, en 1886, pour une somme de 407,070,55.

Le montant des mandats français payés à Roubaix est de 556,677, 34.

Le montant des mandats étrangers 116,773,94.

La caisse d'épargne postale de Roubaix a délivré depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1886, 588 livrets.

Les sommes reçues, pendant la même période, sont de fr. 269,920 19.

Le nombre des livrets délivrés, pendant l'année 1886, est de 153.

Le montant des sommes reçues, pendant l'année 1886, est de fr. 106,686 30.

Le montant des sommes remboursées, pendant l'année 1886, est de fr. 48,342 80.

Quant aux *télégrammes*, ils ont produit francs 118,002,65. 88,039 ont été expédié ; 102,728 ont été reçus.

Enfin, le téléphone (qui a reçu 52 abonnements en 1886), a produit 47,122 fr.

Tels sont les chiffres qui, réunis, forment, comme produit pour l'Etat, la somme considérable que nous avons indiquée au début de cet article.

Que donne l'Etat à la ville de Roubaix, en échange de cette formidable contribution, de sept millions et demi?

Voilà ce qu'il serait intéressant de connaître et ce que nous dirons dans un autre article.

Patentes. — Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que la matrice des patentes de 1888 pour le canton-Est, A. B. K., est déposée à la Mairie ; et que, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

La location des boutiques du marché au poisson sera mise en adjudication au plus offrant, le mardi 17 janvier à 3 heures du soir à la mairie.

Le cahier des charges de la location de ces boutiques est visible au secrétariat de la mairie.

Un accident grave s'est produit, samedi matin, à dix heures, rue Charles-Quint, dans un bâtiment en construction, à l'angle du boulevard de Paris.

Auguste Allebuyne, menuisier, se trouvait sur une tourelle, à vingt mètres du sol, occupé à placer une corniche, quand, perdant l'équilibre, il tomba sur le sol.

M. le docteur Derville, appelé à lui donner les premiers soins, constata une fracture de la cuisse gauche, le malheureux avait, en outre, plusieurs côtes enfoncées.

Il fut transporté à l'Hôtel-Dieu, où son patron vint le visiter : le malheureux disait, en présence d'un de nos reporters : « Je ne mourrai pas, non, je ne veux pas mourir ! » Puis, il manifesta le désir de voir sa femme. On la prévint immédiatement. Allebuyne est père de trois enfants.

Dans la soirée d'hier, à sept heures, un boulanger, M. Jules Dencaeer, demeurant rue Charles Quint, 32, à Roubaix, passait dans la rue de la Gare, à Lille, quand soudain, il s'est affaissé sur le trottoir. On l'a transporté à la pharmacie Cambier, rue des Ponts-de-Comines, où il a repris connaissance ; néanmoins, M. le docteur Cochel, craignant les suites de l'affection de cœur dont est atteint ce boulanger, l'a fait admettre à l'hôpital Saint-Sauveur.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,55 ; Blanc, 3 livres, 0,50 Ménage, 4 livres, 0,55

Cartes de visites pour nouvel an, ivoire, bristol deuil, imprimerie du *Journal de Roubaix* voir prix 4e page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nous remettons, aux porteurs du *Journal de Roubaix*, des bons de commande qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes de visites chez les personnes qui les auront commandées.

Lilas blancs. — On trouvera à l'établissement horticole de M. J.-B. Willem, père, aux Trois-Ponts, pendant toute la saison d'hiver, un grand assortiment de lilas blancs et de fleurs variées à des prix modérés.

Arrivage d'aujourd'hui à l'*Huîtrière*, 4, rue de la Gare. — Zélandes royales, 2 fr. 50; moyennes, 1 fr. 60 ; Marennes vertes extra, 2 fr. 50 ; belles, 1 fr. 50; Ostende fines, 2 fr. 75; Armoricaines, 1 fr. la douzaine. 30805—16173

RÉUNIONS & CONVOCATIONS

Les Prévoyants de l'Avenir. — On nous demande l'insertion de la note suivante :

« En présence du grand nombre de demandes d'admission qui sont adressées au bureau de la 127e section, depuis la Fête-Conférence du 19 décembre, il a été décidé qu'une recette supplémentaire aurait lieu le dimanche 25 courant, (jour de la Noël) de 10 heures à midi.

» Les nouveaux adhérents pourront porter leurs adhésions et leurs cotisations : 1° Au *Café du Globe*, Grande-Rue; 2° Chez M. Florin, débit de tabac, 121 rue d'Alma; 3° Au Pont du Breucq.

» *N. B.* — Les anciens sociétaires pourront également profiter de cette recette pour déposer leur cotisation de janvier.

» La réunion générale annuelle obligatoire, aura lieu au *Globe*, le dimanche 8 janvier, à 10 h. »

TOURCOING

Les pompiers casernés. — Le feu qui avait fait ici de si terribles ravages, nous a laissé un peu de répit cette année. Mais dans une ville industrielle comme la nôtre, le danger est toujours à l'état latent, et les sinistres éclatent parfois, au moment où l'on y songe le moins. Aussi est-ce à bon droit que l'organisation des secours, en cas d'incendie, fait l'objet de toutes les préoccupations. On ne parle plus guère des pompiers, depuis quelque temps ; néanmoins le bataillon existe toujours ou du moins a été reconstitué sur des bases nouvelles, qui semblent devoir assurer le bon fonctionnement du service.

Nous avons récemment publié la nomination des officiers formant l'état-major du corps, nous n'y reviendrons donc pas. On sait aussi que le bataillon est maintenant formé de deux éléments : les pompiers civils, que nous appellerons la réserve et les pompiers casernés, qui composent en quelque sorte l'armée active.

C'est de cette dernière catégorie que nous désirons, aujourd'hui, entretenir nos lecteurs. Nous leur présentons d'abord la caserne des pompiers.

L'immeuble de la place Charles-Roussel, qui sert, provisoirement, d'hôtel ou plutôt de poste de pompiers, ne présente peut-être pas toutes les conditions requises, pour une installation de ce genre, mais on en a tiré le meilleur parti possible et telle qu'elle existe, moyennant certaines adjonctions, la caserne répond suffisamment à son but, du moins quand à présent.

Nous croyons savoir que la savonnerie de feu M. Roussel-Defontaine sera vacante dans un mois ; voilà, à notre avis, une occasion favorable pour centraliser le matériel de secours, qui se trouve encore réparti entre le poste de la place Charles Roussel et le dépôt de la rue Verte.

Le rez-de-chaussée de la caserne se compose, en façade, du bureau de l'officier de dépôt où se trouve le téléphone, la caserne étant relié avec le réseau téléphonique, et les appartements de l'adjudant.

Le couloir, dans lequel donne accès la porte cochère, ainsi qu'une salle qui fait suite, servent de dépôt à une pompe à vapeur toujours prête et à un dévidoir de 250 mètres de tuyaux.

La pompe métallique, dite *piano*, est placée à l'extérieur et recouverte d'une bâche. Ces appareils peuvent être transportés très rapidement à la première alerte : deux chevaux, logés à l'hôtel de Flandre, sont chaque nuit complètement harnachés de façon à être attelés aux pompes, en cas de besoin.

Sur le côté gauche du couloir se trouve le corps de garde, puis nous trouvons, séparés par une cour, la cuisine et le réfectoire des pompiers, et, dans une autre cour, où se font les exercices de la pompe à bras, on a installé le gymnase.

Une vaste chambre du premier étage est réservée aux pompiers civils : huit hommes y couchent chaque nuit tout habillés : ce poste, qui se relaie à tour de rôle, comprend en outre un sergent et un caporal appartenant aussi à la section que nous avons appelé la réserve.

La chambrée des pompiers casernés est située au second étage : elle se compose de huit lits, incontestablement plus douillets que des couchettes que nous avons connues dans les chambres militaires. Chaque homme a aussi son armoire : un râtelier d'armes complète l'ameublement. Dans la chambre se trouve la sonnette d'alarme pour la nuit.

L'adjudant, le sergent et le caporal casernés ont leurs chambres séparées.

Le troisième étage sert d'atelier de corroierie et de dépôt de bois ou d'objets hors d'usage.

La population de la caserne se compose de MM. Gommet, adjudant, Meurillon, sergent, Flament, caporal, sortant tous trois du bataillon des sapeurs-pompiers de Paris. Disons en passant, que c'est à M. Gommet, aidé de ses deux collaborateurs, qu'est due la bonne organisation du poste, qui se complète par les huit sapeurs MM. Roussel, Cerminck, Dumortier, Bultel, Stragier, Méraudet, Hourquin et Duforest, tous vigoureux, déterminés et pleins de bonne volonté. Plusieurs de ses pompiers ont des professions spéciales : il y a un sellier, un plombier, un cocher, un chauffeur, etc., d'ailleurs l'ordre de service leur assigne un emploi déterminé en cas d'incendie.

Ces hommes sont soumis à une discipline sérieuse et suivent tous les jours des cours théoriques et pratiques : les passants ont souvent assisté à leurs manœuvres de pompes où à des exercices de sauvetage, dans lesquels ils montrent déjà une véritable habileté. On n'est peut être pas encore arrivé à ce degré merveilleux de promptitude dont M, Londelet parlait dernièrement, à propos des pompiers de New-York : mais dans les quelques occasions qui ont nécessité, ces temps derniers, la présence des pompiers, les secours sont parvenus très rapidement.

Pour les repas, les pompiers casernés s'arrangent entre eux : un des leurs est cuisinier et ils se nourrissent, parait-il, très substantiellement et à fort bon compte. Ils parissent du reste, tous bien portants et très heureux et leur sort serait, sans doute, envié par plus d'un troupier.

Nous parlions plus haut du *matériel : il en est* une partie qui, selon nous, devait être supprimée: ce sont ces échelles dont le poids et la dimension en rendent l'usage presqu'impossible dans certains cas. Pourquoi ne pas les remplacer par ces petites échelles volantes, dont nos pompiers se servent déjà, avec tant d'adresse et surtout par l'échelle Shand-Mason, montée sur roues, qui ont déjà dans les grands centres, rendu d'incontestables services?

Nous souhaitons voir nos pompiers, le moins souvent possible à l'œuvre mais nous sommes persuadés qu'au moment du danger, grâce à la nouvelle organisation, le dévouement, auquel nous avons tant de fois rendu hommage, doublé de connaissances techniques sérieuses les rendra plus que jamais à la hauteur de leur importante et périlleuse mission. DE L'ÉPINETTE.

Fête Sainte-Cécile. — Dimanche prochain, 25 courant, l'*Harmonie Tourquennoise* fêtera la Sainte-Cécile et fera entendre à cette occasion quelques morceaux de son répertoire, pendant la grand'messe à l'église du Sacré-Cœur. Le soir, à 6 heures, le banquet de tradition réunira, au local, tous les musiciens et invités.

La commission nous prie de rappeler aux musiciens la dernière répétion qui aura lieu le samedi 24 courant, à 9 heures précises.

Société Saint-Joseph. — Une brillante soirée musicale sera offert lundi prochain, 26 courant, à sept heures du soir. La société chorale, *l'Espérance*, dira un de ses nouveaux chœurs, solistes et amateurs de la ville rempliront les diverses parties du *programme*, qui sera terminée par une pochade nouvelle intitulée : *le Colosse de Rhodes.*

On est toujours sans nouvelles du malheureux Arthur Lecomte, dont nous avons signalé, il y a quelques jours, la disparition. Il est à craindre que notre pauvre concitoyen n'ait été victime d'une agression nocturne aux abords du canal. Mais jusqu'à présent, le cadavre, malgré toutes les recherches, n'a pas encore été retrouvé.

Un vol de charbon a encore été commis, dans la nuit de vendredi à samedi, chez M. Lenglet, fondeur, rue du Blanc-Laurier. Des malfaiteurs ont fracturé, comme la première fois, la porte du hangar.

L'ivresse est mauvaise conseillère. Elle a poussé Gustave Delcourt, chauffeur, demeurant rue Beuque, à aller défoncer la porte de la maison habitée par son fils, rue Delhaye. Pour ce fait, Delcourt sera poursuivi correctionnellement.

Bondues. — Des maraudeurs ont enlevé chez M. Aug. Dhalluin, tisserand, plusieurs poules et un coq de combat de valeur.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LILLE

Sœur Marie-Athalie. — La mort de la vénérable sœur Rouy (Marie-Athalie) supérieure des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, *de la Miséricorde* de Lille, a causé dans toutes les classes de la population une douloureuse émotion.

Depuis deux jours que son corps est exposé rue de la Barre, riches et pauvres viennent prier auprès de sa dépouille mortelle. Les jeunes orphelines auxquelles elle servait de mère et qu'elle avait recueillies, répandent d'abondantes larmes auprès de ce lit de douleur. C'est qu'en effet, depuis vingt et un ans qu'elle dirigeait la maison de Lille, sœur Rouy n'avait jamais cessé de vouer tous ses instants au soulagement des malheureux.

Intermédiaire en quelque sorte choisie par la Providence entre ceux qui possèdent et les malheureux dénués de tout, elle avait vu son dévouement récompensé par les abondantes aumônes des uns et la reconnaissance des autres. Les indigents trouvaient en elle un défenseur énergique de leurs besoins comme de leurs droits aux secours, et bien souvent la charité officielle dut s'incliner devant la résistance apportée par la supérieure des sœurs à d'injustes radiations.

La laïcisation du dispensaire du Bureau de Bienfaisance vint apporter à sa charité de nouveaux aliments, en offrant un champ plus vaste à son active sollicitude. Les quartiers d'où les Sœurs de Charités furent écartées continuèrent, grâce au Comité libre de charité et à cette infatigable servante des pauvres, suivant l'expression de Saint-Vincent-de-Paul, à être visités et secourus. Les malades qui, un moment, purent se croire abandonnés, retrouvèrent les soins assidus et vigilants auxquels *ils* avaient été accoutumés. Que la mémoire de sœur Rouy soit bénie, et qu'elle reçoive dans le sein de Dieu la récompense d'une vie entièrement consacrée à l'accomplissement de toutes les vertus.

Et puisque nous avons parlé de sa vie, ajoutons quelques mots sur les labeurs et les périls de cette noble existence. Née le 10 mai 1821 à Rancourt (Ardennes), Sœur Rouy entra dans la communauté des Filles de la Charité à l'âge de dix-huit ans. Sa première résidence fut la ville où elle devait terminer son pèlerinage en ce monde; envoyée à Lille le 5 février 1851, elle y fit, pendant plusieurs années, la classe aux jeunes orphelines élevées dans la maison de la *Miséricorde.*

Rappelée à Paris, elle fut presque immédiatement dirigée vers la mission du Brésil, qui venait d'être fondée à Marianna, et où elle travailla avec l'ardeur d'un apôtre qui vient conquérir des âmes à Jésus-Christ.

Nommée supérieure le 24 juin 1853, elle quitta cette résidence pour Bahia ; c'est là qu'elle organisa, au grand étonnement des habitants, le service et la visite des pauvres, inconnus jusque-là.

En mai 1857 elle s'embarqua pour revenir en France, et à peine arrivée à Paris, elle fut désignée pour les fonctions d'économe de la communauté, qu'elle remplit pendant trois ans.

Mais le souvenir de bien qu'elle avait fait au Brésil, et l'influence considérable qu'elle y avait conquise, la recommandaient à l'attention de ses supérieures pour le développement des missions dans ce pays.

Le 31 mai 1860, à sa grande joie, elle retournait au Brésil, pour remplir à Rio de Janeiro les fonctions de Supérieure de la Maison de la Providence. Elle y rendit de tels services que bientôt Madame la Supérieure générale lui confia la charge de visitatrice de la province du Brésil et de celle de Buenos-Ayres. Dans cette haute situation, obligée d'accomplir de fréquents voyages dans des contrées encore inexplorées, elle courut souvent les plus grands dangers; mais Dieu veillait sur elle.

C'est en 1866 qu'elle quitta définitivement le Brésil pour n'y plus revenir. Elle prit dès lors la direction de la maison de la Miséricorde à Lille, ainsi que l'orphelinat qui y est annexé. A peine arrivée, en 1866, le choléra exerça dans notre ville de cruels ravages; sœur Rouy la première en toute occasion donna ainsi que ses admirables sœurs des preuves de la plus rare abnégation et du plus grand courage.

Elle recueillit dans sa maison de nombreuses orphelines et pourvut jusqu'à leur majorité à tous leurs besoins. Elle acquit dès ce jour des droits éternels à la vénération des Lillois, et c'est avec un douloureux attendrissement que nous reproduisons les phases de cette noble existence qui vient de s'éteindre après 48 années de profession religieuse. Le concours de toute une population à ses funérailles sera le témoignage le plus éloquent de la reconnaissance publique.

Mort subite. — Jeudi soir, à neuf heures et demie, un homme de 35 ans, Benoit Reynhout, cuisinier à la *Brasserie Universelle*, est tombé mort près de ses fourneaux. M. le docteur Turgart, attribue le décès à une hémorrhagie interne.

L'infortuné Reynhout, qui demeurait rue Ste-Catherine, 65, était originaire de Wormhoudt. Il laisse une veuve et deux enfants qui demeurent à Mons (Belgique).

CONCERTS ET SPECTACLES

Choral Nadaud. — Voici le programme qu'exécutera cette société, dimanche prochain, pendant la messe de onze heures et demie, à l'église Notre-Dame.

Kyrie, d'Adam; *O Salutaris*, de Vervoitte; *Noël*, de Gounod; M. Minssart chantera le *Sanctus*, de Giraudet.

MM. les sociétaires du *Choral Nadaud*, sont priés de ne pas manquer à la répétition générale, qui aura lieu le samedi 23 courant. Présence indispensable.

L'« **Alliance Chorale** », donnera demain dimanche, à 7 heures précises, à ses membres honoraires, dans son local, *Café du Beau-Jardin*, une soirée bachique dont voici le programme :

Première partie : *En Marche*, « Alliance Chorale »; *Sous la Feuillée*, « Alliance Chorale »; *L'Hiver*, M. Mombel; *Il fait bien noir*, M. Vercruyse; *Le Vallon*, M. De Boeve; Chansonnette de genre, M. Levaux; Mélodie, M. Deboet; *Le Sacristain*, M. Pierre; Chansonnette comique, XXX.

Deuxième partie : *L'Alleluia d'amour*, M. Mombel ; Scène dramatique, M. Deboet; *La Chaussée*, M. Pierre; Romance, M. Watrelot; *Air d'Hérodiade*, De Boeve; Chansonnette comique, xxx.

Le piano sera tenu par Mlle X. — Le concert sera suivi de bal.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 23 décembre 1887

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Julien Lagache, maire

La séance est ouverte à 8 heures.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Julien Lagache, maire, A. Vinchon, A. Faidherbe, J.-B. Pennel, P. Destombes, P. Watine, adjoints ; F. Roussel, Martel-Delespierre, N. Comerre, A. Dupire, A. Harinckouck, G. Heyndrickx, G. Legrand, Alfred Reboux, F. Ernoult, le docteur Darville, H. Buisine, S. Chéros, F. Fauvarque, G. Leclercq, A. Senneville, A. Pollet-Desquiens, le docteur Carrette, A. Louage, P. Descamps, P. Dazin.

Absents : MM. L. Delannoy-Destombes, indisposé, Béghin-Bonnave, H. Sandevoir, empêché, H. Salembier, H. Roche, L. Cordonnier, J. Cavelier, P. Catteau, J.-B. Descamps, E. Bass.

M. Alfred Reboux, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 novembre, qui est adopté sans discussion.